## ART. 7 N° 581

## ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 581

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 7** 

Supprimer cet article.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire de la France insoumise s'oppose à la suppression l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement.

Les travaux de cet observatoire permettent de faire progresser la prévention des risques dans les établissements scolaires. D'ailleurs le rapporteur lui-même a reconnu la qualité des travaux de l'observatoire et son fonctionnement optimal en commission spéciale! Pourquoi donc le supprimer et transférer ses attributions au secrétariat général du ministère de l'éducation nationale?

Dans le contexte actuel de crise sanitaire et climatique, à laquelle s'ajoute des événements récents qui ont une eu une incidence directe sur les établissements d'enseignement (Lubrizol, pollution au plomb autour de la cathédrale Notre-Dame après l'incendie), ou encore les problèmes liés à la présence d'amiante dans de très nombreux bâtiments scolaires, le maintien de cet organisme indépendant et collégial nous paraît essentiel au progrès des politiques de prévention des risques dans les établissements d'enseignement.